

**COMPTE RENDU**  
**DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU JEUDI 7 JUILLET 2016**

L'an deux mille seize, le sept juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Yvan LUBRANESKI, Maire,

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mesdames et Messieurs VABRE, DA COSTA, GATTERER, BINET, CROISSET, GRUFFEILLE, HANNA, LUBRANESKI, NAVEAU, PROUST et TRÉHIN.

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS** : Monsieur FABRE (pouvoir à Monsieur VABRE), Monsieur HÉVIN (pouvoir à Madame BINET), Madame JACQUET (pouvoir à Madame PROUST), Madame LE BOULANGER (pouvoir à Monsieur LUBRANESKI), Monsieur MIOT (pouvoir à Madame TREHIN).

**ÉTAIENT ABSENTS** : Messieurs PRABONNAUD et BERTRAND.

A été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance : Madame Sylvie NAVEAU.  
Conseillers en exercice : 18 - Présents : 11 - Votants : 16.

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 20 juin 2016 a été adopté à l'unanimité.

## **1. DÉCISIONS DU MAIRE**

### **1.1. CONTRAT DE FOURNITURE DE GAZ POUR LE LOGEMENT SIS 9 CHEMIN DES VALENTINS**

Par décision n°20/2016 du 20 juin 2016, il a été décidé de la signature d'un contrat de fourniture de gaz d'une durée de 12 mois pour le logement sis 9 chemin des Valentins.

Contrat attribué à la société ENGIE TSA 25703 59783 LILLE cedex pour un montant indicatif annuel de 891,76 € HT soit une estimation prévisionnelle de 17 MWh/an à laquelle s'ajoute un abonnement de 197,64 € HT par an.

### **1.2. CONTRAT DE NETTOYAGE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE ANNE FRANK AUX MOLIERES – ANNÉE 2016-2017**

Par décision n°21/2016 du 28 juin 2016, il a été décidé de la signature d'un contrat de prestations de service relatif au nettoyage de l'école élémentaire avec la société ANTHES domiciliée 1, rue Félix Potin à AR-PAJON (91), contrat conclu pour une durée d'un an à compter du 1er septembre 2016.

Le coût de cette prestation est fixé comme suit : 1939,37 € TTC par mois soit 23272,42 € TTC par an.

## 2. DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### 2.1. CONVENTION RELATIVE AU STATUT DE COMMUNE ASSOCIÉE DES MOLIÈRES AVEC LE PARC NATUREL DE LA HAUTE VALLÉE DE CHEVREUSE

*Monsieur Yvan LUBRANESKI, Rapporteur,*

Suite à la phase de concertation de l'automne 2015, dans laquelle les habitants ont très largement exprimé leur avis, la commune s'est engagée par délibération du 23 novembre 2015 à établir une convention avec le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse.

L'objet de cette convention est de donner à la commune le statut de « commune associée » au Parc Naturel Régional.

Une commission extra-municipale avait rédigé la convention, laquelle a fait l'objet d'une discussion puis a été soumise au vote du Comité Syndical du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse, réuni le 4 juillet 2016.

Monsieur le Maire précise que le statut de commune associée constitue une première étape, car l'évolution de la loi permettrait dans les prochains mois une adhésion de la commune au Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse.

Vu l'avis favorable par vote unanime du Comité Syndical du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse en date du 4 juillet 2016,

Considérant l'éligibilité de la commune au statut de « commune associée », étape de transition vers l'intégration à terme dans le territoire du Parc,

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ACCEPTE** les termes de la convention qui prendra effet à la date de signature de cette dernière.

**PRECISE** qu'elle donne lieu au versement d'une cotisation basée sur la participation annuelle de 1,13 € par habitant en sachant que la première année sera calculée au prorata temporis, et que les crédits sont inscrits au budget.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que l'ensemble des documents utiles à sa mise en œuvre.

## 3. QUESTIONS DIVERSES

Le Maire et le Conseil municipal expriment leur tristesse et condoléances aux familles suite au décès cette semaine de Monsieur Guy CHAZAL et Monsieur Emile METALLINO.

*SÉANCE LEVÉE A 19 H 40.*

\*\*\*